

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2583

présenté par
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 1747 de Mme Pitollat

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2025 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence qui harmonise la date d'entrée en vigueur avec celle applicable aux établissements scolaires et universitaires